



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 16 janvier 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames France D'Amour, greffière et Julie Labelle, agente de développement en environnement.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-01-16-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 19-01-16-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 13.1 « Fibre optique ».

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2018 : ADOPTION**

CA 19-01-16-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 5 décembre 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucune sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 19-01-16-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 19-01-16 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-01-16, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

### 5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

#### 5.2.1 GESTION DES PROGRAMMES D'HABITATION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confié à la MRC de Vaudreuil-Soulanges la gestion des programmes d'aide à l'amélioration;

CONSIDÉRANT l'offre de service et l'expérience de la firme DGFP;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même les fonds de la Société d'habitation du Québec;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-01-16-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat pour la « Gestion des programmes d'habitation » à l'entreprise DGFP, pour un montant maximum de 24 999 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

**Proposition adoptée.**

#### 5.2.2 RÉSOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS DE LINGWICK ET DE NEWPORT - DEMANDE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC DE DÉVELOPPER ET D'OFFRIR DÈS 2021 DES ACTIVITÉS DE FORMATION ADAPTÉES AUX ÉLECTIONS SIMULTANÉES DANS LES MRC ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

#### 5.2.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DE PAPINEAU - PRÉPARATION ET CONCLUSION DU PROCHAIN PACTE FISCAL - FINANCEMENT DES MRC DU QUÉBEC : APPUI

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Papineau concernant la préparation et conclusion du prochain pacte fiscal pour le financement des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ont signé avec les représentants des municipalités une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;



CONSIDÉRANT QUE le Pacte fiscal 2015 prévoyait que le gouvernement entreprendrait des discussions avec les partenaires municipaux en vue d'inclure dans un nouveau pacte fiscal pluriannuel les modalités d'un partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles à compter de 2016;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE le 29 septembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE selon les orientations privilégiées initialement par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 en lien avec le programme « Redevances sur les ressources naturelles », la MRC de Vaudreuil-Soulanges, comme la MRC de Papineau, craint une réduction de l'aide financière lors de la conclusion du prochain accord de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des territoires est indispensable pour soutenir le développement du territoire et des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient principalement sur la contribution des municipalités locales (quote-part) situées sur leur territoire et le Pacte fiscal (aide gouvernementale);

CONSIDÉRANT QUE les MRC agissent stratégiquement à titre de gouvernement de proximité sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et de l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-01-16-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'appuyer** la MRC de Papineau dans sa demande au gouvernement du Québec et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC dans le cadre de la préparation et la conclusion du prochain accord de partenariat avec les municipalités, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées;

**de transmettre** copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la députée de Soulanges, madame Marilynne Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'à l'ensemble des MRC du Québec.

**Proposition adoptée.**

### **5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité

### **6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.



## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 **POSTE DE CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de conseiller(ère) en aménagement du territoire en novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-01-16-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'entériner** l'embauche de madame Jessica Mc Kenzie à titre de conseillère en aménagement du territoire pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine à compter du 7 janvier 2019, selon la classe 9 et l'échelon 3 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

### 7.2 **POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 400 00 141 – 35 %
- 02 454 00 141 – 5 %
- 02 452 30 141 – 60 %

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-01-16-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'entériner** l'embauche de monsieur Nicola Rivest à titre d'agent de développement en environnement pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 28 janvier 2019, selon la classe 8 et l'échelon 3 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

### 8.2 **SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.



### 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

### 9. COUR MUNICIPALE

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, demande si la performance des policiers de la Sûreté du Québec s'est améliorée ainsi qu'un suivi sur les impacts à la cour municipale régionale.

### 10. ENVIRONNEMENT

#### 10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

#### 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

##### 10.2.1 RÉSOLUTION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - STRATÉGIE NATIONALE DE LA RÉDUCTION DES PLASTIQUES : APPUI

CONSIDÉRANT la résolution de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) soulignant que le Canada a la possibilité de devenir un chef de file en matière de réduction des déchets et a dirigé l'élaboration d'un nouveau traité mondial de lutte contre la pollution plastique, la Charte sur les plastiques dans les océans, dont il a été question lors de la réunion du G7 organisée par le Canada dans Charlevoix en juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les pays du G7 ont convenu d'une Charte sur les plastiques dans les océans qui engage le Canada à élaborer des approches plus économes en ressources et plus durables pour la gestion des plastiques, avec la participation de l'industrie, du milieu universitaire, du gouvernement et des citoyens;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-01-16-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'appuyer** la FCM dans sa demande au gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale pour éliminer la pollution plastique, avec des règlements visant à :

1. éliminer l'utilisation de produits problématiques et d'emballages qui polluent notre environnement, comme l'utilisation industrielle des microplastiques, y compris, mais sans s'y limiter, les microbilles, les aiguilles, les microplastiques fibreux et les fragments;
2. réduire l'utilisation des plastiques à usage unique par les consommateurs et l'industrie, y compris, mais sans s'y limiter, les sacs en plastique, les bouteilles, les pailles, la vaisselle, le polystyrène (mousse), les sachets de thé en plastique, les filtres à cigarettes et les contenants de boissons;
3. établir des objectifs nationaux mesurables de réduction et de récupération du plastique qui encouragent la transition vers une économie circulaire; et
4. créer des mesures incitatives pour encourager les systèmes de gestion des déchets et les infrastructures qui accroissent la récupération, la réutilisation, le recyclage et le compostage des produits et emballages.
5. établir des définitions nationales cohérentes (p. ex. économie circulaire, récupération et recyclage des ressources), des normes de rendement et des protocoles de mesure permettant d'atteindre les objectifs;



6. élaborer une norme nationale de rendement en matière de réduction et de recyclage des plastiques à usage unique;
7. établir une norme nationale sur la teneur en matières recyclées des plastiques à usage unique;
8. soutenir les marchés de produits de base qui encouragent l'utilisation de matières secondaires plutôt que de matières vierges; et
9. rendre les producteurs de produits et d'emballages directement responsables de la réduction de la consommation de ressources;

et **de demander** au gouvernement du Canada:

10. d'identifier les plastiques et les additifs plastiques qui sont toxiques ou qui ne peuvent pas être collectés et recyclés et interdire ou réglementer leur importation, leur utilisation et leur vente;

et **de demander** au gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale pour éliminer la pollution plastique en parallèle avec des règlements en visant à :

11. établir des objectifs nationaux mesurables de réduction et de récupération du plastique qui encouragent la transition vers une économie circulaire; et
12. créer des mesures incitatives pour encourager les systèmes de gestion des déchets et les infrastructures qui accroissent la récupération, la réutilisation, le recyclage et le compostage des produits et emballages.

**de transmettre** copie de la présente résolution au député de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Peter Schiefke, et à la députée de Salaberry-Suroît, madame Anne Minh-Thu Quach.

#### **Proposition adoptée.**

#### **10.2.2 CORRESPONDANCE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES CONCERNANT LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

#### **10.2.3 LAVAGE DES BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DE CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT DANS LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) : OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé par résolution numéro 18-11-28-31 pour la fourniture de conteneurs, collecte, levée et transport des matières recyclables du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) pour le projet d'optimisation de la collecte des matières recyclables chez les ICI;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'implantation de conteneurs à chargement avant pour la collecte des matières recyclables des ICI, les bacs de 360 litres de matières recyclables des ICI devront être récupérés, lavés et retournés aux municipalités;

CONSIDÉRANT l'offre de services de JR Services Sanitaires, firme d'experts dans les services de lavage, désinfection et réparation des bacs roulants;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,



**CA 19-01-16-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat à JR Services Sanitaires pour la collecte des bacs roulants dans les ICI, le lavage des bacs dans un entrepôt fermé et la livraison des bacs propres aux municipalités, au coût de 16,25 \$/bac avant taxes, pour un montant approximatif de 11 911 \$ avant taxes, pour l'année 2019.

**Proposition adoptée.**

### **10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

### **10.4 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

#### **11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ**

##### **11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES – RÈGLEMENT NUMÉRO 121-14**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 121-14 a pour objet de modifier le règlement 121 afin d'autoriser l'usage habitation unifamiliale en zone RT-18 tout en éliminant la période de 5 ans;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 121-14 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-01-16-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement 121-14 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

**Proposition adoptée.**

##### **11.1.1.2 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉRO 1270-61, 1275-274 ET 1275-277 ET RÉSOLUTION NUMÉRO 18-12-1151**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-61 a pour objet de modifier le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de retirer de l'aire d'affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans l'aire d'affectation du sol « Institutionnelle (INS) »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-274 a pour objet de modifier le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier, sur le plan de zonage, les limites des zones P1-414 et H1-446, créer la grille des usages et normes de la zone P1-414 et modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 ainsi que les normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments principaux situés dans les zones H1-411, H3-412, H1-437, H1-440 et H1-446;



CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-277 a pour objet de modifier le Règlement de zonage n° 1275 afin de retirer de la zone I2-315 les lots 4 874 620 et 4 874 622 et de les inclure dans la zone P3-1002 et modifier la grille des usages et des normes des zones C3-356 et C3-357;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 18-12-1151 a pour objet d'autoriser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la réalisation d'un projet d'habitation multilocatif sur les lots 6 232 150 et 6 232 151 dans la zone H5-1007;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des règlements numéro 1270-61, 1275-274 et 1275-277 et de la résolution numéro 18-12-1151 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 19-01-16-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des règlements numéro 1270-61, 1275-274 et 1275-277 et de la résolution numéro 18-12-1151 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

**Proposition adoptée.**

## **11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

## **12. DÉVELOPPEMENT**

### **12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

### **12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

### **13.1 FIBRE OPTIQUE**

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, demande que la MRC organise une rencontre sur la fibre optique avec les huit municipalités membres pour un suivi du dossier et de connaître les options qu'offre la fibre optique.

**CA 19-01-16-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** la MRC **organise** une réunion du comité de la fibre optique avec les huit municipalités membres afin que le dossier soit bien expliqué et d'analyser les options qu'offre la fibre optique.

**Proposition adoptée.**



---

**14. RAPPORT DES ÉLUS**

Suite à une demande des membres du comité administratif d'avoir un suivi de la rencontre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux sur le dossier de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que le ministère devrait faire une annonce le 29 janvier 2019.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

**16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 19-01-16-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**que** la séance soit levée à 14 h 19.

**Proposition adoptée.**

---

**PATRICK BOUSEZ**  
Préfet

---

**GUY-LIN BEAUDOIN**  
Directeur général et secrétaire-trésorier